



**Conseil national
de l'information statistique**

Montrouge, le 2 avril 2025
N° 51 /H030

Commission Environnement et développement durable

Bilan 2024 des producteurs de la statistique publique

Services producteurs intégrés dans ce bilan :

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES -
Commissariat général au développement durable (CGDD) - Service des données et études statistiques
(SDES) - Sous-direction de l'information environnementale

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES -
Commissariat général au développement durable (CGDD) - Service des données et études statistiques
(SDES) - Sous-direction des statistiques des transports

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES -
Commissariat général au développement durable (CGDD) - Service des données et études statistiques
(SDES) - Sous-direction des statistiques de l'énergie

Pour information :

Des bilans d'autres services producteurs peuvent concerner le champ de cette commission mais sont
présentés dans d'autres commissions du Cnis, notamment :

- le programme du service producteur « MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET DE LA
COHÉSION DES TERRITOIRES - Commissariat général au développement durable (CGDD) -
Service des données et études statistiques (SDES) - Sous-direction des statistiques du logement et
de la construction » est présenté dans celui de la commission Démographie et questions sociales ;
- le programme du service producteur « MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE - Service de la statistique
et de la prospective (SSP) » est présenté dans celui de la commission Entreprises et stratégies de
marché ;
- le programme du service producteur « MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES Insee -
Direction des études et synthèses économiques - Département de la conjoncture - Division des
enquêtes de conjoncture » est présenté dans celui de la commission Entreprises et stratégies de
marché.

Note de lecture

Dans ce bilan, les producteurs ont indiqué les opérations et travaux faisant
référence aux avis du programme de moyen terme 2024-2028 du Cnis. Ces avis
sont repérés de la manière suivante :

AVG : Avis généraux

EDD : commission Environnement et développement durable

TRT : commission Territoires

EQRT : commission Emploi, qualification et revenus du travail

Les textes des avis généraux, des avis de la commission Environnement et
développement durable et des avis cités dans ce bilan figurent en annexe.

0. Eléments de contexte en 2024

Dans le domaine de l'énergie, les besoins de données sont restés importants au sein du ministère comme des institutions internationales pour le suivi de la crise énergétique, du plan de sobriété et des mesures de soutien. L'offre de statistiques s'est consolidée et enrichie, avec notamment la diffusion de données sur l'hydrogène. La rénovation énergétique est restée un axe important, avec un suivi actualisé de la performance énergétique du parc de logements et des aides à la rénovation, la validation de l'enquête sur les travaux de rénovation énergétique dans les logements, et les premières analyses sur l'impact des rénovations sur la consommation réelle d'énergie à partir des données de consommation réelle concernant un échantillon représentatif d'un million de ménages. **[EDD 6]**

Dans le domaine des transports, le Sdes a produit de nouvelles statistiques sur les ménages détenteurs ou acheteurs de véhicules grâce à l'enrichissement du répertoire statistique des véhicules routiers avec des données sur la composition et le niveau de vie des ménages issues de la base Fidéli. Plusieurs publications ont valorisé ces données en 2024, avec des éclairages sur les acquéreurs de véhicules électriques, et sur les acheteurs et détenteurs de véhicules neufs et d'occasion. La valorisation de l'enquête mobilité des personnes 2019 s'est achevée avec la publication de deux dernières études portant sur les déplacements professionnels et sur les pratiques de mobilité selon la densité des territoires. La préparation de la nouvelle édition de l'enquête sur la mobilité des personnes a commencé pour une collecte à l'horizon 2025-2026. **[EDD 8]** S'agissant du transport de marchandises, la diffusion sur le domaine maritime et fluvial s'est étendue et un atlas sur les entrepôts logistiques mobilisant de nouvelles données a été mis en ligne en novembre 2024. **[EDD 7]**

Dans le domaine du logement et de la construction, la valorisation de l'enquête Logement s'est poursuivie avec notamment la diffusion d'un article sur les modes de chauffage des logements et la livraison de données aux utilisateurs. D'autres études ont été engagées ou diffusées à partir d'autres sources et sur des thèmes variés (caractéristiques du parc de logements dans les périmètres protégés ; superficie des terrains selon les marchés immobiliers locaux ; panorama du secteur de la construction ; environnement naturel des logements en ville). Dans le prolongement des projections de ménages, les travaux sur les projections de besoins en logement se sont poursuivis en vue d'une diffusion début 2025. La refonte du processus de collecte et de traitement des données relatives aux demandes d'autorisation d'urbanisme, dans le cadre du projet Sitadel3, s'est poursuivie en vue de la mise en production des principales fonctionnalités courant 2025. La refonte du processus de collecte de l'enquête sur les prix de revient des logements neufs (PRLN) a été engagée, tout comme la consolidation des autres processus de production (RPLS, ECLN, Filocom, EPTB, comptes du logement). **[TRT 10]**

Dans le domaine environnemental, les comptes économiques de l'environnement et les indicateurs de suivi de l'état de l'environnement ont été actualisés et une nouvelle édition du rapport sur l'état de l'environnement, document de synthèse diffusé tous les 4-5 ans, a été finalisée en vue d'une publication et valorisation en fin d'année 2024. Une nouvelle estimation de l'empreinte carbone de la France, co-produite avec l'Insee, a été diffusée début novembre avec une méthodologie révisée et plus robuste, s'appuyant sur de nouvelles sources de données mises à disposition par Eurostat. **[AVG 1 ; EDD 1]** L'enquête sur les déchets et déblais du BTP a été préparée en vue d'une collecte début 2025. Plusieurs études ou travaux de synthèse ont été produits, notamment sur les risques naturels, la mer et le littoral, l'irrigation, les déchets et le gaspillage alimentaire. De premiers travaux ont été conduits pour préparer le rapportage relatif aux comptes des écosystèmes introduit au règlement européen, à l'horizon 2026. **[EDD 2]** Le Sdes a enfin été fortement mobilisé dans le cadre des négociations européennes portant sur l'examen de la proposition de directive sur les sols présentée par la Commission européenne en juillet 2023. Cette implication a principalement porté sur le volet surveillance de la directive, du fait du positionnement du Sdes dans les instances de gouvernance du groupement d'intérêt scientifique sur les sols qui coordonne plusieurs dispositifs de surveillance des sols en France.

De façon plus transversale, le Sdes a continué à apporter son appui au secrétariat général à la planification écologique (SGPE), s'agissant notamment des indicateurs de suivi des différents chantiers de la planification écologique.

Enfin, la modernisation et la sécurisation des processus de production et de diffusion statistiques est restée un enjeu important.

1. Travaux en 2024

Sont présentés dans ce chapitre les travaux nouveaux et projets **principaux** de votre service :

- **qui ont débuté en 2024** (c'est-à-dire dont l'instruction a démarré en 2024) ;
- **ou qui étaient toujours en cours en 2024** (i.e. dont l'instruction ou le déploiement était toujours en cours en 2024) ;
- **ou qui sont entrés en production en 2024**.

Pour chaque projet mis en production en 2024 qui contribue à **un ou des avis de moyen terme** du Cnis, préciser le code de l'avis ou des avis concernés (en référence aux annexes 1 et 2).

1.1 Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans ; refonte importante d'enquêtes régulières

Énergie

Les travaux post-collecte et de validation de l'**enquête sur les travaux de rénovation énergétique des logements (TRELO)**, collectée à partir de l'automne 2023, ont été engagés en vue d'une valorisation de l'enquête en 2025. **[EDD 6]** Cette enquête actualise l'enquête TREMI, réalisée en 2020 sur les maisons individuelles et étend son champ aux logements collectifs et du parc social. Conduite en population générale, elle est la seule source d'information qui couvre l'ensemble de la rénovation, aidée ou non. Elle permet de quantifier et qualifier les rénovations énergétiques réalisées sur les logements. Les gestes réalisés pour améliorer la performance énergétique des logements sont caractérisés finement, afin d'estimer les gains conventionnels d'énergie et d'émissions de GES associés aux rénovations. À terme, il est prévu d'apparier les données de cette enquête avec les consommations réelles d'électricité et de gaz des logements enquêtés afin de quantifier les économies réelles d'énergie liées aux travaux de rénovation.

Logement-construction

Les travaux post-collecte et de validation de l'**enquête sur le logement 2020 (EnL)** se sont poursuivis. En particulier, l'enquête a été complétée, notamment à partir des sources fiscales et sociales, d'informations sur les revenus des ménages qui permettront, après validation, de calculer les taux d'effort en matière de logement. Une étude sur les modes de chauffage des logements issue de cette enquête a été publiée. La disponibilité d'indicateurs actualisés issus de l'enquête ainsi que d'autres sources comme Filocom 2022 permettra de mettre à jour en 2025 la publication des *Chiffres clés sur le logement* dont la première édition a été diffusée à l'été 2022.

La **refonte de l'enquête sur le prix de revient des logements neufs (PRLN)** s'est poursuivie, avec notamment de premiers travaux relatifs aux outils applicatifs de gestion complémentaires au dispositif de collecte qui s'appuiera sur la filière de collecte mutualisée de l'Insee. **[TRT 10]**

Transport

Pour répondre à la forte demande, tant au niveau national qu'europpéen, de mesurer régulièrement les comportements de mobilité et leur évolution, le Sdes a lancé les travaux de préparation de la nouvelle édition de l'**enquête sur la mobilité des personnes** qui a été présentée pour avis d'opportunité au Cnis, en vue d'une collecte à l'horizon 2025-2026. **[EDD 8]**

Environnement

Une nouvelle **enquête sur les déchets et déblais produits par les entreprises du BTP** en 2024 (EDD) sera conduite en 2025 suite aux éditions précédentes (2004, 2008, 2014). Cette enquête permettra de disposer d'un nouveau point de référence sur le sujet pour les deux rapportages « règlement statistique déchets » et « 11.2.b de la Directive cadre déchets, sur les déchets de la construction et de la démolition », les nouvelles sources d'information administratives que sont la

REP PMCB¹ et le registre national des terres excavées et sédiments (RNDTS) ne permettant pas de répondre de façon complète à ces besoins. L'année 2024 a été consacrée à la préparation des bases de sondage avec l'appui de l'Insee, la rédaction d'un cahier des charges pour la réalisation de l'enquête par un prestataire, au choix de ce dernier, au test des questionnaires en vue d'un passage au comité du label début 2025.

La réflexion sur le **programme pluriannuel d'enquêtes sur la thématique « environnement et société »** s'est poursuivie dans l'objectif de rationaliser le programme d'enquêtes sur le sujet en lien avec les autres organismes (Insee, Credoc, Ademe, Science-Po), en s'attachant à préserver les séries longues, sans pour autant négliger les sujets émergents. Un partenariat a également été développé entre le Sdes et Sciences Po dans le cadre du panel Elipss².

1.2 Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes ; refonte ou évolution importante d'un système d'information statistique existant

Énergie

Le Sdes a accédé en 2023 à des données de consommation d'électricité et de gaz d'un échantillon d'un million de ménages. Après appariement avec les aides à la rénovation et les données fiscales, de premiers travaux sur l'**impact des rénovations sur les consommations réelles d'électricité et de gaz** ont été conduits mais ceux-ci nécessitent encore d'être consolidés. Les données de consommation réelles ont également vocation à être appariées aux diagnostics de performance énergétique (DPE) afin de comparer les consommations réelles et conventionnelles des logements. **[EDD 6]**

Logement-construction

La refonte du processus de collecte et de traitement des données relatives aux **demandes d'autorisation d'urbanisme** dans le cadre du projet Sit@del3 s'est poursuivie, avec l'objectif de mise en production d'un produit minimum viable courant 2025. L'objectif est d'être moins consommateur en ressources et de produire des indicateurs mensuels de qualité confortée, exploitant l'exhaustivité des données des Cerfa.

Le processus d'harmonisation des méthodologies de production des statistiques conjoncturelles en date réelle sur la construction neuve s'est poursuivi grâce à une ressource dédiée à cette mission. L'objectif est multiple : améliorer l'estimation mensuelle des mises en chantiers des logements à partir d'une nouvelle méthode, l'appliquer ensuite aux locaux non résidentiels afin de diffuser pour la première fois des données en date réelle, et enfin produire des données sur les achèvements des travaux sur l'ensemble des locaux en utilisant en complément des informations issues de la DGFiP. Ces travaux doivent aboutir d'ici la fin 2025 et seront accompagnés d'une révision des publications. Depuis la fin des années 90, le fichier **Filocom** (Fichier des LOgements par COmmune) est produit toutes les années impaires à partir des données fiscales nécessaires à l'établissement de la taxe d'habitation et de l'impôt sur le revenu. Le millésime 2021 a été produit pour la première fois à partir de celui de Fidéli et donc avec des résultats cohérents. Il a été mis à la disposition des chercheurs via le dispositif du CASD en avril et des cubes secrétisés ont été diffusés auprès d'institutionnels du logement très demandeurs d'informations détaillées. Compte tenu des difficultés de produire des données sur le millésime 2023, avec l'abandon de la taxe d'habitation et la qualité insuffisante de la source GMBI³, un millésime 2022 sera diffusé en fin d'année puis lors des années paires suivantes.

Transport

Suite au **rapprochement entre les données du répertoire statistique des véhicules routiers et celles sur la composition et le niveau de vie des ménages issues de la base Fidéli, grâce à**

1 Responsabilité élargie du producteur des produits et matériaux de la construction du bâtiment

2 Étude Longitudinale par Internet Pour les Sciences Sociales

3 Gérer Mon Bien Immobilier

L'utilisation d'un code statistique non signifiant, plusieurs publications et données associées ont permis d'analyser le parc de véhicules et son renouvellement, selon le niveau de vie des ménages : en début d'année, une étude sur les comportements d'achat de voitures électriques a été publiée ; deux études sur les acheteurs puis sur les détenteurs de véhicules neufs et d'occasion, selon le niveau de vie, ont été produites. En fin d'année, une étude sur le niveau de vie des ménages détenteurs de véhicules de vignettes Crit'Air 3 ou plus, résidant dans ou à proximité des zones à faibles émissions a été engagée. **[EDD 8]**

L'amélioration des dispositifs de collecte **maritime** s'est poursuivie, avec la mise en place de nouveaux redressements pour améliorer la qualité des statistiques sur les marchandises, les passagers et les navires. Le Sdes a poursuivi la concertation avec la DGITM⁴ et la DGAMPA⁵ sur l'impact, pour la collecte statistique, de la mise en place du guichet unique portuaire.

Après la rénovation méthodologique de **l'enquête permanente sur l'utilisation des véhicules routiers de marchandises (dite TRM)**, réalisée dans le cadre d'un règlement européen depuis 1978, le projet de refonte du système informatique de collecte de cette enquête a donné lieu à de premiers travaux fin 2024. Ce projet pluriannuel a pour objectif de moderniser et d'améliorer la chaîne de production.

Après de premières analyses sur les revenus des conducteurs de VTC en 2023 mobilisant les nouvelles données de plateformes VTC, des analyses plus détaillées sur les **examens de taxis et VTC** sont venues alimenter l'actualisation au 1^{er} semestre 2024 du rapport annuel sur les taxis et VTC, dans le cadre de l'observatoire national du transport public particulier de personnes (T3P).

Le travail d'investissement engagé en 2023 sur l'alimentation d'un nouveau **répertoire des entrepôts logistiques**, à partir de sources publiques et privées, s'est poursuivi et un nouvel atlas sur les entrepôts de plus de 10 000 m² a été mis en ligne fin 2024.

Environnement

Les couches des **espaces protégés** ainsi que celle des sites inscrits / sites classés ont été croisées avec diverses données (population, document d'urbanisme, données relatives aux milieux agricoles et forestiers, etc.). À partir de ces travaux, le Sdes envisage de produire des fiches de territoire facilement actualisables dans un outil de datavisualisation. **[AVG 11]** Un document de travail dressant un panorama exhaustif des espaces protégés en France sera publié d'ici début 2025.

[EDD 3]

En préparation de la mise en place des **comptes d'écosystèmes** à compter de 2026, le Sdes a produit un ensemble de couches SIG en France. Ces couches ont pour objectif d'une part, de servir de base à l'élaboration des comptes (évaluation des étendues, de l'état et des services rendus par les écosystèmes) **[EDD 2]**, d'autre part, de disposer d'une cartographie des types d'écosystèmes en France conforme aux standards statistiques internationaux sur lesquels s'appuient certains plans et règlements sur la biodiversité. En 2024, ces couches ont alimenté une première transmission volontaire auprès d'Eurostat des comptes des étendues des écosystèmes pour la France.

Le Sdes a poursuivi un travail de constitution d'une couche SIG des « espaces verts urbains » en vue de calculer des indicateurs **d'accessibilité aux espaces verts**. Une collaboration avec l'Insee (Division Statistiques et Analyses urbaines) a été engagée pour coupler la couche SIG avec les données Fideli et aboutir à une publication commune en 2025.

Afin de lui permettre d'assurer le rapportage Sendaï portant sur la réduction des catastrophes, le Sdes a recherché de nouvelles sources de données permettant d'affiner le coût des dommages engendrés par les catastrophes affectant le territoire national. Ce travail devra encore se poursuivre dans les années suivantes. Dans le même temps, des travaux sont en cours pour constituer une base de données robustes des événements naturels qui ont touché la France, la base de données des événements actuellement utilisée étant perfectible.

4 Direction générale des infrastructures, des transports et des mobilités

5 Direction générale des affaires maritimes, de la pêche et de l'aquaculture

1.3 Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés

Énergie

En matière de **données locales d'énergie**, les travaux pour étendre la diffusion des données à la maille « adresse » à une grande partie des gestionnaires de réseau de distribution, tel que prévu par les textes réglementaires, se sont poursuivis. **[AVG 8]**

Différents travaux de consolidation des **statistiques du bilan de l'énergie** ont été menés. Des améliorations ont été apportées à l'enquête annuelle sur la production d'électricité (EAPE) en matière de suivi de la démographie des centrales et d'appariement avec le registre de RTE⁶. Des contrôles ont été effectués sur les rendements et les secteurs d'activité des sites pour mieux identifier l'autoconsommation. Les travaux de révision de la méthode de correction des variations climatiques des consommations d'énergie, conduits en 2023 sur les séries mensuelles, se sont poursuivis pour les données annuelles.

Des travaux ont également été conduits pour fiabiliser le **bilan du gaz** et notamment pour déterminer les clients finaux du secteur qui utilise du gaz pour la production de chaleur sans être un réseau de chaleur. Il s'est notamment agi de partager les consommations entre résidentiel et tertiaire.

Plusieurs investissements ont visé à préparer la réponse aux demandes internationales issues des nouveaux textes adoptés. En particulier, les travaux sur la consolidation d'un **bilan de l'hydrogène** et l'intégration de l'hydrogène dans le bilan de l'énergie se sont poursuivis. La base de sondage de l'enquête sur la production d'hydrogène a ainsi été étoffée et des travaux de consolidation et d'adaptation des autres sources existantes ont été menés pour identifier l'hydrogène, ses usages et ses modes de production. Par ailleurs, des travaux sur l'identification des **datacenters** en vue de calculer leurs consommations énergétiques ont été lancés.

Sur les **prix du gaz et de l'électricité**, l'expertise s'est poursuivie sur la possibilité d'enrichir l'enquête semestrielle « transparence des prix » à partir des indices de l'Insee (Indice des prix à la consommation ou Indice des prix à la production) ou des tarifs de référence (TRV⁷ pour l'électricité ou tarifs de référence définis par la CRE⁸ pour le gaz). L'objectif serait de pouvoir fournir à Eurostat et l'AIE⁹ des données plus fréquentes sur les prix, tout en limitant la charge de réponse pour les opérateurs. Des travaux ont également été menés pour fiabiliser l'estimation des prix pour les gros consommateurs et pour améliorer le suivi des mesures de soutien aux consommateurs pour limiter la hausse des prix de l'énergie (chèque énergie, gel des tarifs réglementés de vente...).

Des travaux, visant à mettre en place un suivi de la **rénovation énergétique dans le tertiaire** ont été lancés. Plusieurs sources ont été identifiées et doivent être expertisées : données du fonds vert pour la rénovation publique, base des CEE¹⁰ tertiaire, base Operat pour les acteurs soumis au décret tertiaire. **[EDD 6]**

Logement-construction

Après les projections de ménages à horizon 2050, diffusées fin 2023 dans le cadre d'une collaboration méthodologique avec l'Insee, le passage aux **projections de besoins en logement** a été engagé, en vue d'une diffusion début 2025. En plus des projections de ménages, ces projections s'appuient sur des hypothèses concernant la vacance de logement, l'évolution des résidences secondaires, les situations de non et de mal-logement, ainsi que sur les démolitions, les fusions/divisions et les restructurations des logements existants. Les calculs sont réalisés au niveau de zones d'emploi et en intégrant des variables territoriales, puis sont agrégés jusqu'au niveau national.

Plusieurs nouvelles études statistiques sur le logement ont été publiées : caractéristiques du parc de logements dans les périmètres protégés au titre des monuments historiques ; superficie des terrains selon les marchés immobiliers locaux ; projections des ménages de personnes seules ; panorama

6 Réseau de Transport d'Électricité

7 Tarifs Réglementés de Vente

8 Commission de Régulation de l'Énergie

9 Agence internationale de l'Énergie

10 Certificat d'Économie d'Énergie

statistique du secteur de la construction. D'autres sont bien avancées comme sur l'environnement naturel des logements en ville et l'impact de la crise Covid sur la santé financière des entreprises de la construction.

Transport

La valorisation de l'enquête mobilité des personnes 2019 s'est achevée avec la publication de deux dernières études portant sur les déplacements professionnels et sur les pratiques de mobilité selon la densité des territoires.

Le bilan annuel des transports a été enrichi d'une fiche sur la situation des transports de marchandises et de voyageurs en France relativement à celles des pays européens.

En 2024, l'**indice d'activité des services de transport** (publié dans la note de conjoncture) est passé en base 2021 en cohérence avec le passage en base 2021 des indices de production des services de l'Insee. À cette occasion, certaines séries de la conjoncture ont été améliorées. Le **compte satellite** des transports 2023, publié en 2024, a intégré le passage à la base 2020, en cohérence avec le passage en base 2020 des données de comptabilité nationale de l'Insee.

Environnement

Suite à la publication de la Stratégie nationale **biodiversité** (SNB3) et de ses fiches mesures en décembre 2023, le Sdes, en lien avec l'OFB¹¹ et la DEB¹², a contribué aux travaux portant sur la mise en place d'un dispositif de suivi des indicateurs-clés (mode d'acquisition, mise à disposition). Il en est de même pour le dispositif de suivi du cadre mondial sur la diversité biologique en cours de discussion et le futur dispositif de suivi du règlement européen sur la restauration de la nature adopté durant l'été 2024. **[EDD 3]**

S'agissant de la thématique de l'**eau**, la base de données Ades (eaux souterraines) a été exploitée pour donner un aperçu de l'évolution de la qualité des eaux souterraines sur la période 2000-2022. Un travail exploitant les données de l'outil Roseau a été engagé pour réaliser un bilan sur l'assainissement. **[EDD 4]**

S'agissant de la **mer** et du **littoral**, le Sdes a publié un recueil de 50 Chiffres clés sur la mer et le littoral début 2024. Il a assisté la DGAMPA pour l'élaboration du nouveau dispositif de suivi de la Stratégie nationale de la mer et du littoral 2024-2030 et apporte un appui à la DEB pour valoriser et croiser les données portant sur les plages concédées. Enfin, en octobre 2024, le Sdes a publié un document synthétique sur la problématique des échouements des sargasses sur les côtes antillaises.

S'agissant des **sols**, les réflexions se sont poursuivies sur la stratégie de surveillance de la qualité des sols en adéquation avec les attendus du projet de directive européenne sur les sols et en continuité du réseau de mesure de la qualité des sols (RMQS) coordonnée par le groupement d'intérêt scientifique sur les sols (GIS Sol) mis en place depuis 20 ans en France. Le Sdes a également impulsé au sein des instances du GIS Sol une réflexion visant à accélérer l'ouverture et la diffusion des données Sols collectées ou produites *via* les différents programmes du GIS Sol.

Comme les années précédentes, le bilan annuel de la **qualité de l'air** extérieur a été actualisé en octobre et un document de travail analysant plus précisément l'état de la pollution de l'air en France par rapport aux nouvelles valeurs guides de l'OMS¹³ a été diffusé en parallèle.

Dans le cadre du rapportage de la convention de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030, le Sdes s'est attaché à mettre à jour les **indicateurs Sendai** pour les années 2021 et 2022 en améliorant/complétant certains indicateurs. Pour ce faire, le service a exploré de nouvelles sources de données pour mieux appréhender le coût des dommages. Dans le même temps, il envisage en liaison avec la DGPR¹⁴ d'améliorer la base de données Événements utilisée pour référencer tous les événements majeurs dont le suivi relève du rapportage Sendai, la base actuelle étant perfectible.

11 Office français de la Biodiversité

12 Direction de l'Eau et de la Biodiversité

13 Organisation mondiale de la Santé

14 Direction générale de la Prévention des Risques

Après la publication des chiffres clés sur les **risques naturels** début 2024, le Sdes a mis à jour les indicateurs de l'ONRN¹⁵ concernant l'exposition aux aléas (sismicité, retrait gonflement des argiles, inondations par débordement des cours d'eau ou par submersion marine, activités économiques) et animé les réflexions portant sur la revue et la modernisation des indicateurs produits par cette instance. Une réflexion est par ailleurs en cours pour améliorer l'indicateur d'exposition des communes aux risques climatiques. **[EDD 9]**

Le service a également contribué au contenu de l'*Insee Références* consacré à l'agriculture publié en février 2024 en produisant un dossier portant sur les **interactions entre les activités agricoles et l'environnement** d'une part et plusieurs fiches thématiques (qualités des sols, prélèvements d'eau, rejets de polluants dans l'air, empreinte carbone, énergie) d'autre part.

S'agissant du calcul de l'**empreinte carbone**, les travaux méthodologiques conduits avec l'Insee se sont achevés avec la diffusion en novembre 2024 d'une nouvelle série d'empreinte carbone de la France s'appuyant sur le modèle multirégional Figaro d'Eurostat.

S'agissant de l'**empreinte forêt** de la France, le Sdes a actualisé ses estimations des quantités de matières premières importées en France selon l'origine réelle des produits et des surfaces de terre mobilisées pour les produire, pour les commodités visées par la stratégie nationale de lutte contre la déforestation importée (SNDI), en ajoutant le café et en améliorant les estimations pour le soja caché et le bœuf.

Une publication sur les **déchets et le gaspillage alimentaire** a été diffusée. Cette publication s'appuie sur les données sur les déchets alimentaires transmises à Eurostat en juin 2023.

Des travaux sur les **métiers verts** et sur les métiers stratégiques pour la transition écologique ont été conduits en lien avec France Travail et le SGPE¹⁶. Une première analyse de l'agrégat vert à partir de la nouvelle liste de codes PCS a été conduite. Le Sdes et le ministère de l'Enseignement supérieur ont signé une convention relative à la mise à disposition des données sur les étudiants en formation initiale. Ces données plus détaillées permettront d'améliorer les estimations relatives aux étudiants en formation initiale environnementale selon différents domaines environnementaux. **[EQRT 6]**

S'agissant des comptes monétaires de l'environnement, les investissements relatifs au volet gestion des ressources naturelles, faisant l'objet de reportages volontaires à Eurostat, se sont poursuivis, avec la consolidation de la répartition des investissements liés aux énergies renouvelables (EnR) par agents économiques. Un inventaire des sources mobilisables a été réalisé en vue de la production d'estimations pour le compte des dépenses sur la maîtrise de l'énergie (rénovation énergétique des bâtiments et la construction de bâtiments basse consommation). Le développement du compte de subventions favorables à l'environnement a été initié dans la perspective du futur reportage obligatoire (en 2025) ; les résultats ont été transmis à titre volontaire sur le champ de la protection de l'environnement et sur l'énergie (renouvelables et maîtrise).

[EDD 2]

Le **rapport sur l'état de l'environnement** en France en 2024 a été finalisé et valorisé en fin d'année. Ce rapport, produit tous les 4 ou 5 ans depuis 1994, offre un panorama complet de l'état des milieux naturels, des pressions qu'ils subissent et des actions mises en œuvre par les acteurs économiques et la société pour les protéger. Ce nouveau rapport est structuré autour de quatre grands chapitres : l'épuisement des ressources naturelles, la pollution des milieux, le changement climatique, l'érosion de la biodiversité.

15 Observatoire national des Risques naturels

16 Secrétariat général à la Planification écologique

1.4 Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage

Le **répertoire inter-administratif des locaux (RIAL)** ouvrira ses services d'ici fin 2024. L'appropriation de ce nouveau service représente un enjeu important, l'objectif étant la diffusion de l'invariant fiscal des logements comme identifiant unique des logements, dans l'ensemble des systèmes d'information comportant une dimension logement.

1.5 Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion

Le catalogue de données mises à disposition *via* l'outil Dido a été enrichi avec la mise en ligne de nouveaux jeux de données (permis de construire, parc de véhicules, transport de marchandises fluvial et par rail, production et traitements des déchets).

2. Appariements de données individuelles utilisant le CSNS en 2024

Nom et finalité du dispositif final	Fichier 1		Fichier 2		Champ du fichier résultant de l'appariement
	Nom du fichier	Propriétaire	Nom du fichier	Propriétaire	
Parc de véhicules des ménages et nouvelles immatriculations : connaître les caractéristiques et le niveau de vie des ménages qui détiennent le parc de véhicules (voitures et véhicules utilitaires légers) et des nouveaux acquéreurs pour aider à définir/évaluer les politiques publiques concernées (types de ménages affectés par la transition écologique, primes à la conversion, bonus/malus, etc.).	RSVERO : répertoire statistique des véhicules routiers	Sdes	Fideli : fichier démographique sur les logements et les individus	Insee	Véhicules immatriculés en France

3. Principales publications de l'année 2024 (hors publications récurrentes)

Titre de la publication	Lien vers le site de diffusion	Avis de moyen terme du Cnis concernés le cas échéant	
		Avis généraux (cf. annexe 1)	Avis de commission (cf. annexe 2)
Les facteurs d'évolution de la consommation d'énergie des transports de 1990 à 2022			EDD8
Les réseaux de chaleur et de froid en 2023			
Les logements dans les périmètres de protection patrimoniale			EDD6
Le marché de la construction en France en 2021		AVG8	
Maisons neuves : une superficie des terrains très variable selon les marchés immobiliers locaux		AVG8	TRT10
Projections du nombre de ménages à horizon 2030 et 2050 : une croissance portée par l'augmentation du nombre de personnes seules			TRT10
Les énergies de chauffage des ménages en France métropolitaine			EDD9
Acquérir une voiture électrique, pas seulement une question de		AVG1	DQS1

revenus		
Achats automobiles en 2022 : moins de motorisations thermiques et des véhicules plus récents pour les ménages les plus aisés	AVG1	DQS1
Comment les français se déplacent-ils pour aller travailler ?	AVG1	EDD8
Le parc automobile des ménages en 2023 : moins de voitures pour les plus modestes, plus souvent anciennes et diesel	AVG1	DQS1
Les pratiques de mobilité des Français varient selon la densité des territoires	AVG1 ; AVG8	EDD8 ; TRT7
Les entrepôts et plateformes logistiques de 10 000 m² ou plus : 89 millions de m² de surface de stockage maillent le territoire national		EDD7
L'irrigation des surfaces agricoles : évolution entre 2010 et 2020		EDD4
Les déchets alimentaires en France et dans l'Union européenne en 2021		ESM2
Indicateurs clés pour le suivi de l'économie circulaire		
Emissions de gaz à effet de serre et empreinte carbone de la France : une baisse significative en 2023	AVG1	EDD1 ; SYSF11
Chiffres clés Risques naturels – Edition 2024	AVG1	EDD9 ; TRT1
Chiffres clés Mer et Littoral – Edition 2024		EDD9
Échouements de sargasses sur les côtes de Martinique et de Guadeloupe : état des lieux 2024		EDD10
L'agriculture face aux enjeux environnementaux – Insee réf (dossier et fiches)		ESM2

Annexe 1 - Avis généraux de moyen terme 2024-2028 du Cnis

(liste exhaustive)

Rendre compte d'un monde qui se transforme

AVG1. Mesurer la transition écologique et rendre compte de ses enjeux économiques et sociaux

Le Conseil salue les travaux de la statistique publique réalisés pour suivre la transition écologique et les mesures prises pour limiter les effets du réchauffement climatique. Il souligne la nécessité de poursuivre ces travaux et de compléter les statistiques actuelles, dans une approche systémique.

Le conseil demande que les statistiques macroéconomiques prennent davantage en compte les atteintes à l'environnement, au-delà de la performance économique, dans un cadre conceptuel cohérent avec la comptabilité nationale. Il recommande d'enrichir les comptes économiques de l'environnement.

Il souhaite également que les statistiques publiques puissent éclairer les différences de situation et de comportement des agents économiques (entreprises, ménages, acteurs publics) et des territoires vis-à-vis de la transition écologique (émissions de CO₂, coût et bénéfices de la transition...) et constituent des référentiels pérennes permettant d'éclairer les choix publics et privés.

AVG2. Mesurer la transformation numérique de l'économie et de la société

Les processus numériques modifient en profondeur les échanges économiques et sociaux, rendant certaines métriques obsolètes, telles les approches statistiques sectorielles du numérique.

Le conseil recommande que les statistiques publiques permettent de suivre la numérisation de l'économie et ses impacts, dans un cadre harmonisé au plan international. Il invite notamment à compléter les statistiques macroéconomiques au regard des nouveaux biens et services numériques et à observer la transformation numérique des entreprises. Il encourage également les mesures des compétences numériques des personnes et de l'impact du numérique sur le bien-être et les conditions de vie, ainsi que sur l'accès aux services publics.

AVG3. Inscrire la statistique publique dans une perspective internationale

Le phénomène mondial des économies en crise et les enjeux environnementaux augmentent le besoin de placer les travaux de la statistique publique dans une perspective plus large, européenne voire internationale.

La statistique publique doit continuer de prendre une part active dans les travaux internationaux et européens qui conduisent à la définition de normes statistiques s'imposant aux producteurs. Dans ce cadre, le Conseil souhaite que les besoins des utilisateurs de statistiques nationales et européennes soient davantage pris en compte dans l'élaboration des programmes statistiques européens.

Le Conseil préconise d'approfondir et d'élargir le champ des travaux de comparaisons européennes ou internationales et de veiller, à cet effet, à améliorer et documenter la comparabilité des statistiques à une échelle européenne voire internationale.

AVG4. Rendre compte des enjeux générationnels dans les statistiques

Le vieillissement de la population a des répercussions sur l'ensemble de la société et sur l'économie. A l'autre bout de l'échelle, les jeunes (dont les enfants) ont subi de plein fouet la crise sanitaire avec des répercussions aussi bien sur leurs conditions de vie que sur leur parcours dans le système éducatif et leur insertion dans la vie professionnelle.

Le Conseil demande que les jeunes et les personnes âgées, des seniors au grand âge, fassent l'objet de travaux approfondis et que les statistiques soient mobilisées pour étudier des sujets tels que la pauvreté des jeunes (en particulier des étudiants), les conditions de vie par âge, le travail des seniors,

la santé et la dépendance. Il souhaite également que les conséquences économiques, sociales et sociétales du vieillissement de la population soient mieux documentées.

Il recommande que les statistiques couvrent mieux les populations des jeunes et des plus âgés, notamment par l'inclusion plus systématique des personnes vivant en collectivité (établissements médico-sociaux, résidences universitaires...).

Éclairer les débats dans une société complexe

AVG5. Enrichir les travaux sur les inégalités et les discriminations

Le Conseil se félicite des progrès réalisés en matière d'observation des inégalités, sur les plans macroéconomique et microéconomique.

Le Conseil recommande de poursuivre et développer les mesures des inégalités de toutes natures en mettant l'accent sur les inégalités d'accès (accès aux services publics, aux équipements, aux soins, fracture numérique...) ainsi que sur le cumul de différents types d'inégalités, leur évolution dans le temps et la reproduction des inégalités entre les générations.

Le Conseil sera attentif au suivi des conclusions du groupe de travail du Cnis sur l'observation des discriminations.

AVG6. Mieux éclairer les débats sur les mesures de l'inflation et du niveau de vie

La mesure de l'inflation par l'indicateur statistique principal qu'est l'indice des prix à la consommation donne lieu à des incompréhensions récurrentes du public. Si les conventions internationales qui le fondent ne sont pas contestables, un seul indicateur ne peut à lui seul résumer la diversité des modes de consommation, ni leur évolution.

Le Conseil souhaite que la statistique publique puisse apporter des approches complémentaires à la mesure de l'inflation pour éclairer des sujets en débat, notamment la composition du panier de biens et services retenus et les transformations de la consommation (transition écologique, numérisation de l'économie) ou encore les impacts individuels différenciés de l'inflation sur les niveaux de vie (selon la situation financière, la composition du ménage, le type de consommation, la localisation, le type d'habitat...).

AVG7. Mieux prendre en compte les besoins sociaux en matière de statistiques de santé et renforcer la coordination entre producteurs pour y répondre

La crise sanitaire a renforcé le besoin de disposer de données fiables, rapides et cohérentes sur l'état de santé de la population et l'offre de soins. Constatant plus généralement la difficulté des utilisateurs à appréhender l'ensemble des informations produites par les différents acteurs de la statistique publique, de la recherche épidémiologique ou d'autres administrations et leur articulation, le Conseil lancera, à l'issue de l'exercice d'état des lieux mené par le Système Statistique Européen, une concertation spécifique ou un groupe de travail, en vue de préciser le rôle de la statistique publique en matière de coordination des statistiques de santé, d'augmenter la visibilité des données existantes, de cerner les besoins statistiques insuffisamment couverts et de faire des propositions pour y répondre.

AVG8. Des données territoriales par et pour les territoires

Le Conseil note avec satisfaction les progrès réalisés dans l'élaboration d'outils qui permettent la mise à disposition d'informations plus riches et à des échelles territoriales plus fines avec un niveau de qualité suffisant tout en ayant conscience des enjeux de respect de la confidentialité.

Le Conseil recommande de poursuivre les efforts engagés pour produire plus systématiquement des statistiques à des échelles géographiques fines qui ne suivent pas nécessairement les découpages administratifs, avec un niveau de qualité suffisant.

Afin de pouvoir mieux comparer les territoires, le Conseil invite les producteurs nationaux ou locaux de statistiques à se coordonner et à améliorer la qualité des données produites (en matière notamment de couverture et d'harmonisation), et soutient le partage de bonnes pratiques entre producteurs.

Le Conseil recommande qu'une attention particulière soit apportée au suivi statistique de la transition écologique dans les territoires.

Innover pour mieux répondre aux besoins

AVG9. Donner un cadre à l'utilisation statistique de nouvelles sources de données

La crise sanitaire a renforcé l'intérêt de la mobilisation de l'ensemble des données disponibles, et notamment les sources privées, pour produire de manière réactive des statistiques adaptées et pertinentes.

Le Cnis demande que les administrations diffusant des statistiques d'intérêt général se coordonnent avec le service statistique public en matière de méthodes et de bonnes pratiques.

Il invite également le service statistique public et les détenteurs de données privées à établir des partenariats pour le partage de ces données en vue de développer de nouvelles statistiques en tant que de besoin. Il recommande de mettre en place un cadre adapté pour pérenniser l'utilisation des sources privées dans le contexte de l'évolution de la réglementation européenne. Le Conseil contribuera à assurer une concertation de qualité en amont sur les besoins et usages pertinents des données.

AVG10. Développer un cadre de référence et une déontologie adaptés aux appariements de données individuelles

Encouragé de longue date par le Cnis, le recours aux informations issues de sources administratives et aux appariements de données individuelles constitue aujourd'hui un moyen de développer et d'enrichir le système d'information statistique avec de multiples bénéfices pour la connaissance (croisement de thématiques, suivi longitudinal, précision augmentée...).

Le Conseil invite à harmoniser et standardiser les méthodes d'appariements dans un objectif de qualité.

Dans un contexte de facilité technique croissante des appariements de sources exhaustives, qui peuvent présenter des risques pour la sécurisation des données personnelles, il recommande, de définir et de mettre en place un cadre de référence et une déontologie adaptés à ces traitements de données, pour en assurer un haut niveau de sécurité et une bonne information du public, dans la suite des recommandations du groupe de concertation Résil.

AVG11. Faciliter l'orientation des utilisateurs dans les statistiques disponibles et poursuivre les efforts de pédagogie

Dans un contexte d'abondance d'informations chiffrées et de concurrence croissante sur le marché de l'information, les statistiques publiques doivent avoir valeur de référence et être aussi suffisamment visibles et accessibles.

Le Conseil souhaite que les utilisateurs puissent être orientés dans l'ensemble des statistiques publiques disponibles, en fonction de leurs besoins et de leurs usages.

Pour augmenter la confiance du public dans les statistiques officielles, il encourage également les démarches de communication pro-actives à destination des non-experts.

Annexe 2 - Avis de moyen terme 2024-2028 de la commission Environnement et développement durable du Cnis (liste exhaustive)

Comptes de l'environnement et empreinte carbone

Avis n° 1 : Mesurer l'empreinte carbone à différentes échelles

Le Conseil rappelle l'importance de mesurer l'empreinte carbone tant dans une approche macroéconomique (empreinte carbone de la France) que microéconomique (empreinte carbone des agents économiques).

Le Conseil recommande de poursuivre les travaux visant à améliorer la mesure de l'empreinte carbone macroéconomique en s'appuyant sur les données de la comptabilité nationale et des comptes nationaux étrangers et à mettre au point des indicateurs synthétiques reflétant l'arbitrage entre émissions carbone et activités économiques.

Il préconise de progresser dans l'analyse de l'empreinte par catégories de ménages et incite à consolider la méthodologie de calcul de cette empreinte.

Le conseil recommande que les données nécessaires à l'établissement de ces empreintes soient mises à disposition des chercheurs dans le respect du secret statistique.

Il insiste sur l'importance de disposer de résultats comparables au niveau international.

Avis n° 2 : Enrichir les comptes économiques de l'environnement

Le Conseil salue les travaux internationaux menés sous l'égide des Nations unies qui intègrent la comptabilité physique des écosystèmes naturels comme complément à la norme du système de comptabilité économique de l'environnement. Il souhaite que la statistique publique poursuive sa participation à ces travaux et aux travaux européens en cours.

Le Conseil recommande de renforcer les indicateurs sur l'état des écosystèmes, les comptes de flux de matières et les mesures des pressions et de poursuivre les travaux méthodologiques sur la valorisation du capital naturel, en favorisant la diversité des approches. Il encourage l'approfondissement des collaborations entre les chercheurs et la statistique publique française dans la perspective de l'élaboration de comptes des écosystèmes. Il souligne l'importance d'une mise en cohérence entre l'approche macroéconomique et la comptabilité environnementale des agents économiques.

Le Conseil encourage également une meilleure prise en compte de l'environnement dans toutes ses dimensions, y compris celle de la biodiversité, dans les statistiques macroéconomiques.

État de l'environnement

Avis n° 3 : Suivre l'état de la biodiversité

Au-delà de sa valeur intrinsèque, la biodiversité offre des biens irremplaçables et indispensables à notre quotidien. Les écosystèmes naturels procurent nourriture, matériaux, énergie, régulent les réserves d'eau et le climat, et sont source de bien-être et d'activités touristiques. Aux côtés de la lutte

contre le changement climatique, la préservation de la biodiversité représente un impératif moral et un enjeu majeur de la transition écologique.

Le Conseil souligne la nécessité de mieux connaître et suivre l'état de la biodiversité sur les territoires, les pressions qui s'exercent sur elle par l'activité anthropique et les impacts sur les services qu'elle fournit.

Le Conseil recommande un suivi régulier et le plus extensif possible, décliné et harmonisé par territoire permettant d'apprécier l'évolution des services écosystémiques, avec une attention particulière aux interconnexions entre les différentes composantes de la biodiversité. Il insiste sur la nécessité de rassembler les données permettant de caractériser statistiquement les apports différentiels des Solutions fondées sur la Nature (SFN) par rapport aux autres solutions envisageables.

Il encourage la poursuite de la coordination entre les organismes publics et associatifs pour une vision de l'ensemble des facteurs qui interagissent sur la biodiversité d'un territoire.

Avis n° 4 : Documenter les évolutions de la ressource en eau

L'eau est essentielle à la préservation des écosystèmes, à la production agricole... Elle est au cœur des interactions entre les systèmes humains et les systèmes naturels, par la pollution, les prélèvements bruts et nets.

Le Conseil affirme l'importance de documenter la question des ressources en eau, sur les aspects de la qualité de l'eau, des usages, de la quantité d'eau, de l'accès à l'eau et de son allocation et d'améliorer la robustesse des données pour apprécier l'évolution de cette ressource dans le cadre du changement climatique.

Le Conseil souhaite que les travaux, mobilisant de nombreuses sources de données à ce sujet, se poursuivent.

Le Conseil invite à enrichir la liste des indicateurs comparables au niveau international qui pourraient être produits régulièrement pour suivre la question de la ressource en eau.

Activités humaines et changement climatique

Avis n° 5 : Comment mesurer la sobriété ?

La sobriété est une des voies de la transition vers une société durable, notamment vis-à-vis des enjeux climatiques et de biodiversité. La mesure statistique de la sobriété n'est toutefois pas aboutie.

Dans ce contexte, le Conseil invite la statistique publique à conduire des travaux pour définir la sobriété et quantifier les évolutions des comportements en matière de sobriété des différentes catégories de ménages, des entreprises et des pouvoirs publics

Avis n° 6 : Mesurer la rénovation énergétique des bâtiments

La rénovation énergétique des bâtiments est un des vecteurs de réduction des émissions de gaz à effet de serre et des consommations énergétiques. Le Conseil souligne l'importance de disposer de statistiques permettant d'évaluer l'efficacité des gestes et des politiques de rénovation énergétique.

Le conseil incite les producteurs à combiner toutes les sources de données disponibles (données d'enquête, sources administratives, données privées de consommations d'énergie) pour mieux mesurer l'impact de la rénovation énergétique.

Avis n° 7 : Suivre l'évolution du transport de marchandises

La décarbonation du secteur des transports représente un enjeu important dans la lutte contre le changement climatique.

Compte tenu de l'importance du transport de marchandises, le Conseil encourage les travaux visant à mieux mesurer le développement de la multimodalité dans ce secteur ainsi que les flux logistiques et leur évolution (dans un contexte notamment de développement du e-commerce). A cet égard, l'exploration de nouvelles sources de données, y compris privées, comme les traces numériques et la numérisation des documents de chargement, est encouragée, de même que l'analyse des expériences d'autres pays.

Avis n° 8 : Observer la mobilité des personnes et son impact sur les émissions de CO₂

La décarbonation des transports doit passer par l'évolution des modes de transport et des flux de mobilité des personnes.

Le Conseil souhaite que toutes les sources d'informations disponibles soient mobilisées pour observer les pratiques de mobilité des personnes et pour calculer les émissions de CO₂ associées. Il souligne l'importance de prendre en compte les dimensions sociale et territoriale dans ces travaux, dans la mesure où les politiques de mobilité doivent nécessairement prendre en compte ces deux dimensions.

Par ailleurs, il préconise que soient produites les statistiques nécessaires aux analyses coûts-bénéfices pour les ménages de la transition écologique dans les transports (notamment par le développement de la voiture électrique, du vélo, etc.).

Avis n° 9 : Inégalités socioéconomiques, changement climatique et biodiversité

La lutte contre le changement climatique et la préservation de la biodiversité nécessitent de prendre en considération des objectifs d'efficacité environnementale, d'efficacité économique et d'équité, parfois difficilement réconciliables.

La dégradation de la biodiversité et le dérèglement climatique ont des répercussions d'ampleur inégale selon les différentes catégories de ménages. Les politiques de transition écologique sont susceptibles de provoquer des inégalités entre les ménages. Il est important que le système statistique puisse fournir suffisamment d'informations pour éclairer ces enjeux redistributifs de la transition écologique dans ses différentes dimensions.

Le Conseil recommande ainsi d'éclairer le lien entre l'environnement, la transition écologique et la situation socio-économique et géographique des individus sous différents angles : expositions aux risques naturels, inégalités environnementales, contributions aux émissions de CO₂, impacts des mesures de transition par catégories de ménages, capacité à financer des dépenses liées à la transition climatique, notamment. Le Conseil soutient les travaux d'analyse distributionnelle de l'empreinte carbone (cf. avis 3 de la commission).

Avis n° 10 : Santé et environnement

L'environnement est un déterminant majeur de la santé humaine, à travers différents facteurs : la qualité des milieux (air, eau, etc.), la pollution, les nuisances (bruit, insalubrité, etc.), les variations

climatiques... Les activités humaines peuvent également avoir un impact sur la santé, notamment les activités industrielles, urbaines ou l'évolution des technologies.

Le Conseil recommande de mobiliser les informations statistiques pour documenter l'impact de l'environnement sur la santé des personnes, en apportant un éclairage particulier sur les inégalités socioéconomiques, territoriales et les professions les plus exposées (agriculteurs, conducteurs d'engins, ouvriers du BTP, etc.).

Le conseil encourage le rapprochement des producteurs et utilisateurs de données statistiques sur la santé humaine, la santé animale et la santé environnementale dans le cadre de la démarche internationale « une seule santé » (One Health).

Annexe 3 - Avis de moyen terme d'autres commissions du Cnis cités dans ce document ou intéressant cette commission

Commission Territoires

TRT 10. Décrire les marchés immobiliers locaux

Le Conseil demande que soient poursuivis les efforts du service statistique public pour mesurer les prix d'acquisition des bâtiments à usage d'habitation ou d'activité et des terrains.

Il réaffirme la nécessité de disposer d'indicateurs statistiques qui permettent d'analyser le fonctionnement des marchés locatifs locaux.

Il encourage la production des statistiques nécessaires pour mesurer l'impact des lois visant à lutter contre l'artificialisation nette des sols (dite loi ZAN), et la précarité énergétique (sortie des logements les plus énergivores du marché de la location) sur les prix des logements à l'achat ou à la location.

Commission Emploi, qualification et revenus du travail

EQRT 6. Identifier les compétences numériques et environnementales liées à la transformation des métiers

Les transformations numérique et écologique impactent le contenu des métiers.

Le Conseil souhaite que soit développée une approche statistique transversale pour suivre les évolutions des compétences numériques et environnementales dans tous les métiers, y compris les métiers spécifiquement numériques ou environnementaux. Il incite à mieux cerner le périmètre de ces métiers.